

Seuil de 60 % d'élèves isolés ou malades pour fermer les classes

La FSE-CSQ se demande où s'en va le gouvernement

Québec, le 17 janvier 2022. – La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a pris connaissance avec consternation de l'arrêté ministériel 2022-004, entré en vigueur le 15 janvier dernier, qui suscite d'importantes inquiétudes au regard de la sécurité et de la stabilité dans les milieux scolaires. Elle se questionne également quant aux intentions réelles du gouvernement de permettre un retour en classe dans des conditions à ce point incohérentes.

L'arrêté nous apprend qu'une classe basculera en enseignement à distance lorsqu'au moins 60 % des élèves seront en isolement en raison de la COVID-19. De plus, les règles de formation de groupes ne s'appliqueront plus, tout comme les paramètres de la tâche des enseignantes et enseignants. Plusieurs nouvelles procédures se combinent à cet arrêté pour le retour en classe. Ainsi :

- Les cas de COVID-19 dans les écoles ne sont plus déclarés; le taux d'absences liées à la COVID-19 sera plutôt vérifié deux fois par semaine;
- Ce sont les parents qui font passer les tests, informent le milieu scolaire des résultats de ceux-ci et appliquent les mesures d'isolement, selon le résultat obtenu aux tests rapides lorsqu'ils sont disponibles;
- Comme les règles de formation de groupes viennent de tomber, les élèves peuvent changer de groupe au gré de la direction.

« Alors que nous souhaitons ce retour en classe et avons besoin de mesures rassurantes, cet arrêté insensé et incohérent vient déstabiliser le milieu, faisant fi des recommandations que nous avons faites la semaine dernière pour un retour sécuritaire. Est-ce que les écoles et les centres sont encore des lieux stables propices à l'apprentissage, comme les enseignants le veulent, ou est-ce qu'ils sont devenus des locaux supervisés permettant de l'occupationnel? Si on voulait plus de stabilité pour la santé mentale et psychologique des élèves, comme le premier ministre l'exprimait, il faudra repasser », a fait savoir Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ.

La FSE-CSQ déplore également que la tâche des enseignantes et enseignants, déjà très lourde depuis la pandémie, augmentera clairement en tenant compte des préparations de cours multiples et des suivis à effectuer pour les très nombreux élèves absents. Le ministère de l'Éducation doit s'expliquer quant à ses choix relatifs à la sécurité et à la stabilité des milieux.

Profil de la FSE-CSQ

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) regroupe 34 syndicats représentant plus de 65 000 enseignantes et enseignants de centres de services scolaires et de commissions scolaires de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres du personnel enseignant de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Source

Sylvie Lemieux, attachée de presse FSE-CSQ
418 563-7193
lemieux.sylvie@fse.lacsq.org